



REGLEMENT SYNTHETIQUE TROPHEES NUMERIQUES DE L'AGROALIMENTAIRE 2022



1. Concept

Récompenser, mettre en valeur et faciliter la mise en marché de solutions et/ou de technologies numériques en Normandie permettant le développement des entreprises agroalimentaires dans une dimension gagnante pour chaque partie (entreprise numérique ou digital, entreprises agroalimentaires). Ceci dans la perspective d'optimiser la productivité ou la compétitivité des entreprises agroalimentaires régionales par le déploiement de solutions territoriales à fort potentiel.

Cette action permettra aux lauréats d'accéder à un réseau d'entreprises et de compétences multiples destinées à tester, et/ou réaliser des déploiements, des test-marchés et à contribuer si besoin à l'amélioration des solutions proposées par un système de mutualisation et de conseil. Il s'agit donc d'une ambition d'accélérer le développement des solutions récompensées.

2. Jury des Trophées

Organisé par l'AREA NORMANDIE, il sera composé :

- de spécialistes régionaux de l'innovation : AGRI'UP, AD NORMANDIE, BPIFRANCE, INPI, VALORIAL, NORMANDIE FRENCH TECH, POLE TES, POLE ATEN, NORMANDIE INCUBATION.
- de financeurs et partenaires : REGION NORMANDIE, CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT, CREDIT AGRICOLE NORMANDIE, DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NORMANDIE, DIRECCTE DE NORMANDIE, Marque Régionale Agroalimentaire SAVEURS DE NORMANDIE, Filière Logistique Normande (LSN)
- de représentants de la Grande Distribution (AUCHAN, CARREFOUR, CORA, , INTERMARCHE, MARKET, SUNO)
- de représentants de la RHD (METRO, PROMOCASH, API RESTAURATION)
- d'un représentant des commerces de proximité (GOUT ET QUALITE)
- d'un minimum de 2 chefs d'entreprises agroalimentaires adhérentes de l'AREA

Le jury « numérique » se réunira le **mercredi 8 septembre 2021**.

Chaque société sera informée par courrier de la décision du jury.

3. Conditions de participation

Les Trophées numériques de l'Agroalimentaire sont ouverts à toute entreprise dont le siège est basé en Normandie et ayant développé ou étant à un stade avancé du développement d'une solution numérique pouvant être mise en lien direct ou indirect avec l'agroalimentaire auprès d'une cible d'entreprises du secteur et/ou de distributeurs.

Les innovations présentées devront avoir été développées ou avoir bénéficié d'une avancée majeure dans leur développement **au cours de la période de janvier 2020 à avril 2021**. L'entreprise qui souhaite participer doit envoyer **son dossier de candidature complet et un « visuel » avant le vendredi 25 août 2021**.

Sont aussi éligibles les solutions qui sur les mêmes dates ont bénéficié à un acteur de l'agroalimentaire en générant une valeur ajoutée différenciante.

4. Déroulement des trophées

Parmi l'ensemble des dossiers de candidatures, une évaluation précise sera conduite auprès d'un panel d'experts technologiques, d'entreprises du secteur, de financeurs. Les solutions numériques sélectionnées par le jury, grâce à une matrice de notation, seront lauréates 2022 des Trophées numériques de l'Agroalimentaire normands sur la base d'une note devant être au minimum supérieure à la moitié du total des points évalués par la matrice d'évaluation. Parmi les lauréats, les solutions innovantes proposées pourront s'inscrire dans l'une des catégories de prix suivantes :

- **application mobile** : le cœur du projet est à la création d'une application mobile
- **équipement et ingénierie numérique**: amélioration / création de processus industriels
- **objet connecté** : applications ou services connectés
- **logistique connectée** : application ou solution créant une valeur ajoutée dans le secteur de la logistique
- **phygital** : solution numérique présentant un impact direct et évaluable sur l'activité de l'entreprise au bénéfice d'une des fonctions majeures de l'entreprise
- **coup de cœur numérique ou digital** : pour les autres solutions ciblant le secteur agroalimentaire ou la distribution

Les participants présenteront un dossier expliquant de manière détaillée la nature de leur innovation numérique. Chaque dossier sera évalué en fonction des 6 critères suivants :

- Le caractère innovant et technologique
- La pertinence économique
- La valeur ajoutée
- La faisabilité de déploiement

- Le processus de développement
- La viabilité financière

Une même innovation numérique ne pourra être lauréate qu'une seule fois, mais une même entreprise pourra présenter autant de solutions qu'elle le désire.

L'entreprise sélectionnée s'engage à être présente à [la cérémonie de remise des trophées, qui se tiendra le jeudi 14 octobre 2021 à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie de CAEN](#), et à transmettre les informations nécessaires à la réalisation des documents de promotion des Trophées numériques de l'Agroalimentaire.

5. Contribution financière

Participer à l'opération « Promouvoir l'innovation agroalimentaire en Normandie » n'implique aucun engagement financier concernant le dépôt des dossiers. Toutefois, si la solution présentée fait partie des lauréats, une contribution de 700 € HT à la mise en place des actions promotionnelles sera facturée (soirée de lancement, dispositif collectif de relation presse, réalisation d'une vidéo de promotion de l'entreprise lauréate, ainsi que d'un support promotionnel, mise en relation avec des entreprises et des distributeurs + 1 an d'adhésion aux services de mises en relation de l'AREA NORMANDIE).

6. Protection des solutions numériques et digitales

Toutes les innovations présentées font partie de la promotion de l'évènement et pourront être rendues publiques dès leur évaluation par le Jury à moins que le lauréat n'exprime des réserves par écrit. Auquel cas l'AREA-Normandie s'engagera à respecter les éléments de confidentialités explicités. Dans le cas contraire, il vous appartient de vous assurer que vos droits à la propriété sont préservés sur les innovations. Sur demande, l'AREA-Normandie pourra orienter les lauréats qui le souhaitent vers l'INPI pour un diagnostic de protection de marque ou de données. A ce titre, vous garanzissez l'AREA-Normandie contre tout recours qui pourrait naître de la divulgation de votre solution.

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS :

Jocelyn FONTAINE
jocelyn.fontaine@area-normandie.com
06 74 83 02 69



Laure DYVRANDE
laure.dyvrande@area-normandie.com
02 31 83 11 22